

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_159

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : DM N°1 BUDGET ANNEXE
STATION-SERVICE**

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire DM N° 1 STATION SERVICE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	937.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	937.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	837.20 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	837.20 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	937.20 €	937.20 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	837.20 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	837.20 €
D-1687 : Autres dettes	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	837.20 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	837.20 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	937.20 €	0.00 €	937.20 €
Total Général		937.20 €		937.20 €

(1) y compris les restes à réaliser

Facture mandatée sur le budget général avant la création du budget annexe station-service qui doit être intégrée au budget annexe : sondage pénétromètre : 837.20€ - **DEP / INV au 2153** : + 837.20€

Amortissement sur 1 an – 2023 : **DEP / FONC au 6811** : + 837.20€
REC / INV au 28153 : + 837.20€

Il manque 100 € au budgétisé pour le remboursement en capital de l'emprunt : **DEP / INV AU 1687** : + 100€
Pour équilibrer la DM :

- DEP / FONC au 022** (dépenses imprévues) : - 937.20€
- DEP / FONC au 023** virement à la section d'INV : +100€
- REC / INV au 021** virement de la section de FONC : + 100€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

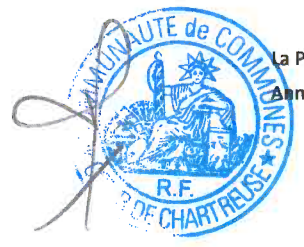
- **APPROUVE** la DM N°1 du budget annexe station-service

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 6 octobre 2023,



La Présidente,
Anne LENFANT.